



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°58/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 12 mai 2026

Séance du 21 mai 2026

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire

Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND, Secrétaire de séance

L'An Deux Mille Vingt-six, le jeudi 21 mai à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE D-467 PAR L'EPFL AU PROFIT DE LA COMMUNE EN VUE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRÈRE - Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Erick PIGNOL - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Peggy FAGOUR - M. Sullivan VIRGAL - Mme Cynthia Denise JACOB (Adjoints) - M. Antoine GOLD-DALG - M. Athanase MONDESIR - M. Christian MARTIAL - Mme Maryse GOUJON - M. Guybert FIRMIN - Mme Sarah HOSPICE - M. José CICERON - M. Raymond ROSEAU - Mme Marie-Thérèse JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - Judith DIALLO JEAN-BAPTISTE - M. Jean-Luc EBION - Mme Audrey BERNADINE - Mme Sandrine DANTIN-LUCE-VERONIQUE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY LARCHER - Mme Marielle PIED - M. Edouard OURMIAH - Mme Sonia GROS-DESORMEAUX - M. Dominique HEJOAKA (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations : - M. Alain DÉDÉ à Mme Cynthia Denise JACOB
- Mme Ketty MARIE-LUCE à Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND

Étaient absents (es) : - M. Jéo LOF
- M. Jordan AGNOLY
- Mme. Audrey CABRÉRA

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Dans le cadre de sa stratégie de requalification du centre-bourg, la Commune du Saint-Esprit porte un projet d'aménagement et de végétalisation d'un parking en entrée de ville, situé sur la parcelle cadastrée D-467.

Ce site, anciennement occupé par une station-service aujourd'hui démolie, constitue un espace stratégique en entrée de bourg. Le projet vise à créer un parking paysager structuré, intégrant des cheminements piétons sécurisés, des aménagements favorisant les mobilités douces ainsi que des dispositifs de gestion des eaux pluviales et de végétalisation contribuant à l'amélioration du cadre de vie.

La parcelle D-467 fait actuellement l'objet d'un portage foncier par l'Établissement Public Foncier Local (EPFL).

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il est nécessaire que l'EPFL mette ce foncier à disposition de la Commune. Cette mise à disposition conditionne la capacité de la collectivité à poursuivre les études opérationnelles, déposer les autorisations administratives et réaliser les travaux d'aménagement.

Dans ce cadre, il est proposé de préciser les modalités principales de cette mise à disposition.

La Commune sera ainsi autorisée à intervenir sur le foncier afin d'y réaliser l'ensemble des études et travaux nécessaires à l'opération, incluant notamment les études préalables, les démarches administratives ainsi que les travaux d'aménagement du parking paysager.

Au regard du calendrier prévisionnel établi dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre, la durée prévisionnelle de l'opération est estimée à 24 mois, dont une phase de travaux d'environ 12 à 18 mois.

La mise à disposition du foncier devra ainsi couvrir l'ensemble de cette période, afin de permettre la réalisation complète de l'opération dans des conditions optimales.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS : 30 VOIX POUR ET 3
CONTRE (M. OURMIAH EDOUARD, M. HÉJOAKA DOMINIQUE, Mme GROS-DÉSORMEAUX SONIA) :**

- 1. AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'EPFL la convention de mise à disposition de la parcelle D-467, pour la réalisation des études et travaux en vue de l'aménagement d'un parking en entrée de Ville, ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h38. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **21 mai 2026**



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Patricia **BOCLÉ-BRIAND**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le



Fred Michel **TIRAULT**